

SYNDICAT NATIONAL DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET DES PATS DES SDIS DE FRANCE

"Quand je revendique, c'est pour construire"

Saint Laurent Blangy, le 12 septembre 2012



Journal : Pleins feux
www.snspp.com

Monsieur Alain ROUSSET
Président
Conseil Régional d'Aquitaine
14 rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX

Réf. : PB/GS/12127-09

Monsieur le Président,

Suite au feu de forêt de Lacanau (Gironde) survenu cet été, j'ai l'honneur de bien vouloir vous soumettre nos réflexions afin d'améliorer l'utilisation des moyens aériens de bombardiers d'eau lors des incendies forestiers.

Je sais que vous avez à cœur de protéger notre patrimoine forestier aquitain, qui est source de richesse pour l'activité économique et pour la qualité de notre environnement. Pour autant, à chaque feu de forêt, ce sont autant d'hectares qui partent en fumée, et qui demandent des dizaines d'années et des centaines de milliers d'euros pour replanter, et ceci dans l'intérêt de nos générations futures.


Aussi, j'ai saisi le Ministre de l'Intérieur, Manuel VALLS, et le Ministre du Redressement productif, Arnaud MONTEBOURG, pour leur faire prendre conscience de la nécessité d'équiper de façon adéquate le Sud-Ouest en matériel et en moyens pour éviter que, l'été prochain, une telle catastrophe comme à Lacanau se répète.

Vous trouverez donc dans ce courrier des éléments d'explication de cet état de fait, et surtout nos propositions réalistes et pragmatiques pour permettre aux hommes du feu aquitains de lutter contre les incendies, à l'instar de leurs homologues du Sud-Est.

Je serai ravi de pouvoir échanger avec vous sur ce sujet préoccupant pour notre Région. En ma qualité de conseiller au CESER d'Aquitaine, j'ai également interpellé le Président Luc PABOEUF, qui va lancer dans les prochains jours une réflexion en la matière.

Je serai ravi de pouvoir discuter de l'ensemble de ces propositions avec vous de vive voix, et par avance, je vous remercie de la bienveillance que vous porterez dans l'examen de ces propositions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.



Patrice BEUNARD
Président

Réflexion et propositions du SNSPP-PATS en matière de lutte contre les feux de forêt en Aquitaine

Concernant l'utilisation des moyens aériens de bombardiers d'eau, la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises dispose d'une flotte composée essentiellement en 2012 de :

- Deux DASH
- Onze Canadairs dont un en maintenance
- Neuf Trackers.

En 2009, 2010, 2011, cette flotte comprenait douze Canadairs mais l'insuffisance du budget de maintenance a réduit la capacité opérationnelle.

C'est pourquoi, les deux Canadairs positionnés depuis 2009 chaque été, n'ont pas été mis à disposition de la zone Sud-Ouest en 2012 malgré nos demandes et le mouvement de grève des pilotes.

Il est indispensable d'analyser cette situation. La logique opérationnelle commande de placer chaque année trois Canadairs en Corse car le massif escarpé rend plus difficile l'extinction des incendies et l'éloignement de la métropole retarde l'arrivée des renforts terrestres.

Selon l'analyse opérationnelle des cadres de la zone Sud et du COGIC, il est nécessaire de disposer en zone Sud de cinq Canadairs au minimum, des Trackers et des DASH même en situation de faible activité opérationnelle comme en 2012 car la sécheresse et le vent le nécessitent.

Pour autant, les risques de la zone sud-ouest paraissent insuffisamment pris en considération.

	Population	Risques	Importance économique	Capacités de renfort
Zone Sud	8.715.367 hab.	Mistral, relief escarpé, sécheresse	Tourisme	Base de Marignane + UIISC de Brignoles et Corte
Zone Sud-Ouest	9.123.750 hab.	Sécheresse, conséquences des tempêtes	Plus grande forêt cultivée d'Europe + tourisme	Sapeurs-pompiers de la zone Sud-Ouest

Pour quelles raisons, la zone Sud-Ouest ne bénéficie-t-elle pas d'un minimum de deux Canadairs alors qu'elle dispose entre autre du plus grand massif forestier cultivé d'Europe, le massif forestier des Landes de Gascogne ?

- La première explication provient de la formation qui est dispensée à Valabre en zone Sud. De ce fait, les cadres de toute la France (Sapeurs-pompiers ou Formisc) sont sensibilisés aux risques de la zone Sud.
- La seconde explication provient que le nombre d'hectares brûlés est plus significatif en zone Sud qu'en zone Sud-Ouest où il y a pourtant plus de départs de feu. Le fait que la forêt ne soit pas une forêt de rapport explique ce phénomène autant que l'influence du mistral et des feux sur des reliefs difficilement accessibles.
- La troisième explication est le coût des affectations provisoires évaluées à 5.000 euros par jour : ainsi l'absence d'affectation aurait permis d'économiser 200.000 euros en juillet et début août 2012.

- La quatrième explication est liée aux obligations de maintenance des appareils : ils sont à l'arrêt au printemps, or cette période est riche en feux de forêts dans le Sud-Ouest car une herbe (la molinie) est sèche et inflammable fin mars et en avril.

Rappelons également que l'économie de 200.000 euros réalisée en ne positionnant pas de Canadairs à Mérignac doit être analysée au regard des trois milliards d'euros générés chaque année et les 28.000 emplois liés à cette activité de sylviculture en Aquitaine (rapport coût/avantage). De même, le feu de 634 hectares à Lacanau nécessite un reboisement de 1.500 euros l'hectare donc 951.000 euros au total.

La perte peut être estimée à 7.000 euros l'hectare au minimum, soit 4.438.000 euros pour une seule intervention.

Quelles sont les solutions ?

1. Il convient d'investir 300.000 euros pour acquérir le logiciel de formation feux de forêts de Valabre et d'obtenir un agrément de formation afin de former également les cadres français et européens (Espagne, Andorre, Portugal...) en zone Sud-Ouest. L'état d'esprit évoluera petit à petit et les méthodes opérationnelles de la zone Sud-Ouest seront intégrées.
2. Il pourrait être créé un pôle de formation feux de forêt en zone Sud-Ouest basé sur le site de Captieux (Gironde), supervisé par l'EMIZ ou une autre structure à créer au niveau inter-départemental. Ce lieu sera de plus en plus désenclavé dans le futur (A65 et gare TERGV) et il est placé quasiment au centre de l'Aquitaine. A l'instar des régions PACA, Languedoc Roussillon, Corse et bientôt l'Ile de la Réunion, qui soutiennent financièrement l'Entente pour la protection de la forêt méditerranéenne, la région Aquitaine, voire la région Poitou-Charentes, pourrait participer à l'effort de formation des sapeurs-pompiers qui, après tout, défendent un patrimoine culturel et économique très important.
3. La région Aquitaine et la région Midi-Pyrénées disposent d'un pôle de compétence « aéronautique » reconnu au plan international : la recherche, l'industrie de réalisation et de maintenance forment l'excellence. Il serait intéressant de réfléchir à la construction d'un avion type bombardier dans notre zone Sud-Ouest. Il s'agit certes d'une niche industrielle mais les ventes en Europe (Espagne, Portugal, Italie, France, Grèce, Croatie, Bosnie, ...) permettraient de rentabiliser et de réindustrialiser notre région grâce aux fonds européens. En effet, les neufs Trackers arrivent en fin de vie : leur remplacement par des avions type Canadairs est indispensable. De même, les Canadairs devront être remplacés. Le marché français correspond à 21 avions au minimum à moyenne échéance. L'effet attendu serait de disposer de ce type d'avions adaptés au contexte opérationnel de la zone Sud-Ouest (beaucoup de plans d'eau permettant d'écoper). La maintenance serait confiée à une entreprise locale. La durée d'immobilisation et les contraintes des dates de mise en œuvre des moyens aériens adaptées aux périodes de feux de forêts du Sud-Ouest.
4. La coopération entre le ministère de la Défense et celui de l'Intérieur pourrait faciliter le maintien à l'année sur la base aérienne 106 de deux Canadairs. Le fait que les pilotes et mécaniciens seraient affectés en zone Sud-Ouest à l'année diminuerait les frais d'hébergement et les indemnités de missions.